



ACADÉMIE DE TOULOUSE

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Ecole élémentaire publique Emile Massio

80 Avenue Noël Célestin Cunnac
31 660 Buzet s/ Tarn

Téléphone
05 34 26 50 30

Mél.
ce.0311647x@ac-toulouse.fr

Web
<http://pedagogie.ac-toulouse.fr/eco-elem-buzet/>

A l'intention de :

M. Joviado, Maire de Buzet s/Tarn, Mme Guerrero chargée des affaires scolaires, M. Ortala Inspecteur de l'Education Nationale, M. Rossi, Mme Fialeix, Mme Labastie, Mme Bex, Mme Brispot, Mme Guilbaut, Mme Prtmarty, Mme Jordy, Mme Boÿreau, Mme Renat, parents d'élèves, M. Grille, D.D.E.N., Mme Donnart, Mme Bonnet, Mme Weber, Mme Gasch, Mme Ciry-Tezza, M. Desplas, M. Soubiran, Mme Estrade, Mme Cioppanti, Mme Auriol, enseignants.

à Buzet-sur-Tarn

Objet : Procès-verbal du Conseil d'école du 05/02/2019

Ce conseil d'école débute à 18h05.

Sont Présents :

Parents d'élèves : M. Rossi, Mme Fialeix, Mme Labastie, Mme Bex, Mme Palacios, Mme Gondart, Mme Prtmarty, Mme Jordy, Mme Roujean, Mme Renat

Equipe enseignante : Mme Donnart, Mme Bonnet, Mme Weber, Mme Gasch, Mme Ciry-Tezza, M. Soubiran, Mme Estrade, M. Desplas, Mme Cioppanti, Mme Auriol, Mme Denis

Elu mairie : M. Joviado, Maire de Buzet s/Tarn, Mme Guerrero chargée des affaires scolaires

Représentant EN : M. Grille DDEN

Sont excusés :

M. Ortala Inspecteur de l'Education Nationale

1. Pédagogie

✓ **Événement de fin d'année : projet**

Cette année, l'appel à candidature pour l'intervenant musique n'a pas été pourvu. L'équipe enseignante ne pense donc pas s'engager dans le projet de contes musicaux mis en œuvre par les classes ces deux dernières années.

Les enseignants proposent, en remplacement de ces représentations, un temps d'échange et de visite d'expositions de classe. Ces expositions seront accessibles à tous et mettront en valeur un temps fort de cette année scolaire. Les classes qui auront pour projet un temps de représentation pourront disposer de la salle de motricité. Un planning sera établi selon les besoins. Une auberge espagnole prolongera ce temps d'échange.

M. Fileri demande à Mme Guerrero s'il sera possible d'équiper la salle de motricité d'une estrade. Elle lui répond favorablement.

La date de cet événement est fixée au vendredi 19 juin 2020.

Mme Bex, demande si d'éventuelles intempéries pourraient remettre en question cet événement. Mme Ciry répond que la partie exposition se faisant dans les salles de classe et les couloirs, elle n'est pas sujette à annulation. Chacun convient finalement, après l'intervention de M. Joviado et Mme Guerrero

qui nous proposent de disposer de la salle de restauration, que le second temps, l'auberge espagnole pourra également être maintenue en cas d'intempérie.

✓ **Label E3D, Ecole dans une Démarche de Développement Durable : engage-t-on l'école pour une demande de labellisation en 2021**

Ce label ayant au cours d'un précédent Conseil d'école été présenté à l'ensemble des membres, M. Fileri en rappelle succinctement la teneur et les objectifs. Ce label estampille les écoles qui, en partenariat avec la commune, les parents et les structures associées à l'école se sont engagées dans une démarche de recyclage et de faible impact sur l'environnement.

Des actions sont déjà engagées par les différents acteurs de et proches de l'institution scolaire :

- Les enseignants : Ils se sont engagés, ainsi que l'ensemble des élèves dans le tri sélectif au quotidien (papier, matériel scolaire, déchets de compostage, piles). Il y a eu, l'an dernier trois classes investies dans une action éducative et pédagogique impliquant le SMICTOM (l'organisme de tri de Lavaur)
- La restauration scolaire : le personnel communal, avec la mise en place des poubelles « Déchets organiques » et poubelles « Cartons » effectue également un tri sélectif depuis 2019
- Les structures ALAE et ALSH : le tri est également mis en place sur ces structures et il y a eu des actions de sensibilisation à la propreté de l'environnement proche des enfants
- L'Association ABC : la mise en place de gobelets consignés est maintenant systématique et les consommables des buvettes sont, à quelques exceptions près, tous recyclables

Un grand travail sur la question de l'environnement a donc déjà été engagé mais il manque de lisibilité. Le montage d'un dossier de labélisation donnera une cohérence à ces différentes actions. Il permettra d'y ajouter des points qui restent à travailler ; la question des déchets générés par les goûters pour ne citer que celui-ci. Le Conseil pense qu'il sera important, pour la validation de cette demande de labélisation, que les parents soient également partie prenante des actions engagées.

La question du calendrier et du pilotage est évoquée par M. Fileri. Il propose, en dehors des points qui seront faits aux Conseils d'école, les rendez-vous suivants : deux temps avant la fin de cette année scolaire pour collecter, par écrit, les actions déjà mises en œuvre, un temps en octobre 2020 pour penser les actions ou axes à bâtir, un temps d'écriture en novembre-décembre afin que le dossier puisse être envoyé avant la commission de février 2021.

Chaque membre pense qu'il faut orienter l'école et la communauté éducative dans cette démarche et s'engage à apporter sa contribution.

✓ **Equipements pédagogiques : Pratique de l'EPS en hiver : l'école peut-elle envisager de disposer de la salle Ribatel pour la pratique d'activités gymniques ou de jeux de raquettes en hiver ?**

M. Joviado et Mme Guerrero n'y voient aucun inconvénient ; la salle n'est prise par les associations qu'en fin de journée. Hormis l'exposition Buz'Art qui occupe la salle Ribatel deux jours consécutifs, elle est donc disponible sur le temps scolaire.

Mme Guerrero propose que l'équipe enseignante fixe une ou deux demi-journées d'utilisation possible ; ces temps seront alors réservés à l'école. La question de l'équipement pour la pratique de Badminton est évoquée par M. Fileri, notamment la mise en place de filets amovibles avec une éventuelle fixation de pitons dans les murs qui serviraient de points d'accroche. Mme Guerrero, dit qu'il existe également des poteaux amovibles et que ce matériel pourrait être laissé sur place. La question de ces achats est évoquée. M. Joviado propose aux enseignants de faire une demande d'équipement spécifique EPS qui sera présentée au budget 2020.

Les enseignants en prennent acte et transmettrons cette demande courant mars.

✓ **Equipements pédagogiques : Classe informatique mobile. Calendrier de mise en service**

M. Fileri rappelle que la commune avait doté l'école de 15 ordinateurs portables afin de pouvoir mettre en œuvre sur l'école une classe informatique mobile. Le paramétrage du système d'exploitation et l'installation des logiciels ayant été faits, restait en suspens le système de charge et la mise en réseau par un routeur Wifi mobile.

M. Joviado annonce que l'achat d'un chariot de transport incluant un système de charge a été finalement décidé. Celui-ci sera livré le 09 mars prochain, *dixit* le fournisseur. M. Fileri remercie les élus pour cet achat.

Concernant le routeur mobile, Mme Guerrero confirme qu'il a bien été acheté et qu'il doit déjà être dans les murs de l'école. M. Fileri fera le point sur ce matériel afin de le mettre en service dans le même temps que le chariot. Il précise que ce matériel n'est, dans un premier temps, pas indispensable ; les enseignants peuvent faire travailler leurs élèves, par binôme, sur des logiciels ou fichiers installés localement.

✓ **Equipements pédagogiques : Vidéoprojecteur « de secours ». Peut-on mettre au budget 2020 cet achat ?**

M. Fileri explique que l'utilisation des vidéoprojecteurs, dans chaque classe est quotidienne. Certains matériels, plus anciens que les autres vont inévitablement tomber en panne. Une réparation ou un nouvel achat, demandant du temps. Il souhaiterait que l'école puisse disposer d'un vidéoprojecteur de secours qui serait mise en place dans l'intervalle.

M. Joviado, comprend cette demande qu'il mettra au budget 2020. M. Fileri le remercie.

2. Fonctionnement, vie de l'école

✓ **Calendrier des inscriptions CP**

Il est convenu que le calendrier de l'an passé ainsi que le dossier d'inscription commun aux écoles et aux structures associées pouvaient être reconduits à l'identique.

Les dossiers d'inscription seront donc disponibles à partir du 16 mars 2020.
Le dépôt libre à la mairie se fera d'avril à fin mai 2020.

✓ **Calendrier des affectations 6ème**

Rappel pour les affectations en 6^{ème} :

- Le 1^{er} volet sera distribué le 26 février avec un retour demandé pour le 12 mars 2020.
- Le 2^{ème} volet sera distribué le 23 mars avec un retour demandé pour le 23 avril 2020.
- Les décisions de passage seront annoncées le 11 mai 2020.
- Cette date clôturera la campagne d'affectation 2020.
- Les familles recevront, par le biais de l'école les notifications d'affectation de l'Académie le 09 juin 2020.

Mme Cioppini fait remarquer, à juste titre, que le 26 mars, jour prévu d'édition du volet 2, les CM2 seront en classe de neige. Par conséquent, il est convenu que le volet 2 sera remis aux parents des CM2 en décalé, soit le lundi 30 mars 2020.

✓ **Etudes surveillées : Lorsqu'un enseignant est absent, peut-on prévenir les parents ?**

M. Fileri explique qu'en cas d'absence d'un enseignant assurant le service d'étude, une solution de remplacement est généralement trouvée. Le jeudi 9 janvier, deux enseignants étaient absents. Ils n'ont pas pu être remplacés, comme cela se fait habituellement, au pied levé. M. Fileri, lui-même en réunion à 16h00 n'a pas été en mesure d'assurer ce service. Les élèves concernés, avec l'accord de Mme Azema ont donc été basculés sur un temps Alae sans surcoût pour les familles.

Techniquement, en cas d'annulation de service d'étude, il n'est pas possible de prévenir l'ensemble des familles concernées. Dans le même temps, chacun convient que ce cas de figure est à la marge et qu'il ne justifie pas une procédure particulière : depuis que les études sont mises en œuvre dans l'école, l'épisode du 09-01 est le seul à avoir été constaté.

✓ **Etudes surveillées : Lorsqu'un élève a terminé ses devoirs, que lui propose-t-on ?**

Mme Weber prend la parole. La priorité de l'enseignant assurant un service d'étude est de veiller au bon fonctionnement de ce temps. Une aide est apportée aux élèves demandeurs (consigne, correction, leçon,...). L'enseignant qui assure ce service fait du mieux qu'il peut dans la limite du nombre de demandeurs.

Certains enseignants, lorsqu'ils en ont le temps (cela dépend du nombre d'élèves en demande d'aide) proposent des exercices supplémentaires. Généralement il est proposé aux élèves qui ont terminé leur travail une activité calme : dessin, lecture.

M. Rossi fait référence à des élèves qui auraient été laissés sans activité. M. Fileri trouve normal qu'un élève qui a terminé ses devoirs puisse glisser sur une activité qui ne perturbe pas le reste du groupe. Il profite de l'occasion pour dire aux parents qu'ils n'hésitent pas à informer l'école de devoirs qui ne seraient pas commencés sur le temps d'étude, ce, afin d'inciter leurs enfants à respecter leur part du contrat : « J'utilise le temps d'étude pour faire mes devoirs afin d'avoir plus de temps libre à la maison ».

✓ **Absence d'un enseignant : rappel des différents cas de figure et des dispositifs liés**

Les parents souhaitent avoir des précisions sur les conditions d'accueil des élèves en cas d'absence d'un enseignant.

M. Fileri présente les différents cas de figure possibles :

En cas d'enseignant gréviste, si le taux de gréviste sur l'école est supérieur ou égal à 25 %, les élèves concernés sont basculés sur le service minimum d'accueil mis en place par la commune. Si ce taux est inférieur à 25 %, les autres classes assurent leur obligation d'accueil des élèves présents. Il n'y a, dans ce cas, pas de travail donné aux élèves.

En cas d'absence pour maladie ou raison personnelle, l'enseignant est, dans la majorité des cas remplacé. S'il n'y a plus de personnel de remplacement disponible, les élèves sont répartis dans les autres classes. Généralement, un enseignant du même niveau de classe prépare un travail accessible à ces élèves et ce travail est distribué à tous. Lorsqu'un groupe d'élèves est accueilli dans une classe de son niveau, ce groupe suit, bien souvent, les séances pédagogiques qui sont à leur portée.

Les parents font référence à une absence non remplacée de M. Soubiran. M. Fileri leur explique qu'il attendait un remplaçant, remplaçant qui, finalement, ne s'est pas présenté. Les enseignants également dans cette attente et pris par leur emploi du temps et n'ont pas tous donné un travail spécifique aux élèves accueillis. Les enseignants seront vigilants si ce cas de figure se présente à nouveau.

✓ **Travaux : point sur les travaux achevés, les travaux à prévoir**

M. Fileri fait un point sur les travaux qui ont été engagés depuis septembre 2019. Il fait remarquer qu'un nombre important de petits travaux a été finalisé et que la gestion de ces travaux quotidiens est maintenant rodée. Il cite notamment, le portail principal de la cour ressoudé, repeint, dont les points

de scellement ont été renforcés, les plantations dans les bacs de la cour, le nettoyage des parties hautes du préau. Il remercie les élus pour ce suivi.

Il évoque ensuite le reste à faire :

- la motorisation hors service des volets d'ombrage des deux classes de CP
- la climatisation des classes de CM2 et de CM1-CM2
- l'enlèvement du préfabriqué inoccupé
- le nettoyage des murs du bâtiment principal, notamment le mur nord exposé aux intempéries ainsi que les panneaux mélaminés de wc élèves

M. Joviado annonce que les climatiseurs des deux dernières classes sont en commande et qu'ils devraient être montés soit en février, soit sur les congés de Printemps. L'enlèvement du préfabriqué, si le temps le permet est programmé sur ces congés d'hiver.

Concernant la motorisation défaillante, M. Fileri verra cela avec M. Higounet qui centralise les listes de travaux des différents bâtiments. Concernant le nettoyage des murs du bâtiment, il n'y a pas d'urgence : cela peut être programmé cet été.

Mme Cioppa fait remarque que la zone des tables en bois est boueuse et source de salissures dans les classes ; il faudrait peut-être envisager de la gravillonner. M. Fileri ajoute que l'on peut également, sur les temps pluvieux condamner son accès.

Mme Gasch, dans le prolongement de cette intervention, annonce que, lors des dernières fortes pluies, elle a constaté des fuites dans le préfabriqué qu'elle occupe. Elle a également du mal à actionner la porte principale. M. Fileri lui fait remarquer que les anomalies ou dysfonctionnement des bâtiments doivent lui être remontés au fil de l'eau afin d'être traités. Il ajoutera ce point à la liste de travaux transmise à M. Higounet.

3. Abords de l'école et activités périscolaires

- ✓ **Parking : les incivilités sur le parking (stationnement sauvage, arrêt minute,...) se sont amplifiées : quelles actions peut-on engager pour les faire cesser ?**

M. Joviado précise que la police intercommunale doit être présente sur les temps d'entrée et de sortie de classe. Il est convenu que l'un des agents régule la circulation à l'entrée du parking et que le second veille aux bons usages de ce parking.

Madame Bex et M. Rossi font remarquer que les agents sont souvent tous les deux à l'entrée. M. Joviado fera remonter cela à M. Dagès, le chef de poste de la police intercommunale afin que l'organisation définie soit bien mise en application.

Toutes les questions de l'ordre du jour ont été traitées. Le conseil d'école est levé à 19h05.

Le Directeur,
M. Fileri

Le secrétaire de séance,
M. Fileri

